



#### POUR NOUS JOINDRE

**Jacques Parent**  
Maire  
j.parent@harrington.ca  
819-687-2122 p. 3208

**Marc Beaulieu**  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier  
m.beaulieu@harrington.ca  
819.687.2122 p. 3204

**Brigitte Dubuc**  
Directrice générale adjointe  
b.dubuc@harrington.ca  
819.687.2122 p. 3203

**Lucie Côté**  
Secrétaire-trésorière adjointe  
l.cote@harrington.ca  
819.687.2122 p. 3205

**Neil Swail**  
Directeur des services de  
sécurité incendie et des  
travaux publics  
n.swail@harrington.ca  
819.687.2122 p. 3206

**Jean-Pierre Provost**  
Responsable du service de  
l'urbanisme  
jp.provost@harrington.ca  
819.687.2122 p. 3201

**Heather-Anne MacMillan**  
Adjointe administrative  
(taxation, évaluation et  
service incendie)  
h.macmillan@harrington.ca  
819.687.2122 p. 3202

**Catherine Rowlands**  
Adjointe administrative  
(urbanisme, environnement  
et travaux publics)  
c.rowlands@harrington.ca  
819.687.2122 p. 3228

#### AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu de l'article 533 et suivant de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, l'avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance du conseil tenue le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant intitulé : « **RÈGLEMENT NUMÉRO RE-272-2-2017 RELATIF AU PROJET DE RÉFECTION DES ROUTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, AUTORISANT UNE DÉPENSE DE DEUX MILLIONS TROIS CENT MILLE DOLLARS (2,300,000 \$) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT** ».
  - Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro RE-272-2-2017 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
  - Le registre sera accessible de **9 heures à 19 heures le 28 juin 2017, au bureau de la municipalité du Canton de Harrington, situé au 2940, route 327 à Harrington.**
  - Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro RE-272-2-2017 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **136**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro RE-272-2-2017 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
  - Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à **19h15 le 28 juin 2017, au bureau de la municipalité de Harrington situé au 2940, route 327 à Harrington.**
  - Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Harrington, 2940, route 327 à Harrington, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.
- Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :
- Toute personne qui, le **28 juin 2017**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes : être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
  - Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
    - \* être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
    - \* être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
  - Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
    - \* être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
    - \* être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
  - Personne morale
    - \* avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le **28 juin 2017** et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

**Donné à Harrington ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille dix-sept.  
Marc Beaulieu, Directeur général et secrétaire-trésorier**

#### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi, le 10 juillet Centre communautaire de Lost River, 2811, Route 327 à 19h00**

**Lundi, le 14 août Centre communautaire de la Vallée d'Harrington, 420 ch. Harrington à 19h00**

**Lundi, le 11 septembre Centre communautaire de Lost River, 2811, Route 327 à 19h00**



**Heures  
d'ouverture  
du bureau  
lundi au vendredi  
8h00 à 12h00  
13h00 à 16h30  
819-687-2122**

**Horaire de  
l'inspecteur  
municipal  
Lundi, mardi  
et mercredi  
entre  
7h00 à 12h00  
et 13h00 à 17h00**

**Pour toute  
situation urgente  
relevant des  
services  
municipaux  
(travaux publics)**

**COMPOSEZ le  
819-421-4655**

**POUR TOUTE  
URGENCE**

**Police  
Pompier  
Ambulance**



**COMPOSEZ LE  
911**

## BULLETIN MUNICIPAL DU CANTON DE HARRINGTON

Jun 2017

Volume 2—5

Notre bulletin municipal est aussi accessible sur le site internet de la municipalité: [www.harrington.ca](http://www.harrington.ca)

**Centre Communautaire de la  
Vallée de Harrington  
420, ch. Harrington**

**Centre Communautaire de  
Lost River  
2811, Route 327**



- \* Parade: départ à 13h00, au Centre de l'âge d'Or, 259, ch. Harrington
- \* Cantine et bar ouverts à partir de 13h00
- \* Véhicule 4 roues pour enfant à 16h00
- \* Jeux gonflables, volley-ball, badminton
- \* Jeux de survie pour les 14 ans + à 18h00
- \* Feux d'artifice à 22h00
- \* Concours de fabrication de gâteau: vendredi, le 30 juin à 19h00, pour les enfants de 10 à 14 ans, 1 enfant + 1 adulte (tous les ingrédients sont fournis)

- \* 11h00 à 14h00
- \* Midi, la levée du Drapeau
- \* Discours de Monsieur Jacques Parent, maire
- \* Discours de Monsieur Stéphane Lauzon, député
- \* Jeux et bricolage, ballonier, maquillage 11h00 à 14h00

Les gâteaux seront jugés le 1er juillet à 14h00 pour ensuite, être dégustés entre tous!



- \* Pināta 13h00
- \* Hot-dogs, boissons gazeuses, thé, café et gâteau

**SAMEDI, LE 1 JUILLET 2017**

### SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE À HARRINGTON

La Municipalité du Canton de Harrington et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4852, cols blancs et cols bleus sont fiers d'annoncer la signature de la convention collective survenue entre les deux parties.

Le maire du Canton de Harrington, Jacques Parent, se réjouit de l'accord intervenu pour le renouvellement de la convention collective: "Les négociations avec les parties engagées ont permis d'en venir à une entente équitable, le tout dans un climat de collaboration. Je remercie toutes les personnes impliquées dans cette démarche qui ont uni leurs efforts pour conclure cette convention", souligne le maire.



📍 : 2940, Route 327  
Harrington, Québec, J8G 2T1

☎ : 819-687-2122  
877-787-2122

📠 : 819-687-8610  
✉ : [administration@harrington.ca](mailto:administration@harrington.ca)